

Séance du 14 mai 2012

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 14 mai 2012, à 20h00.

Sont présents:

M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2012-05-50 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2012-05-51 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2012-05-52 Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 avril dernier est adopté tel que rédigé sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par M. André Drouin.

Communications du conseil

Période de questions

2012-05-53 Modification au règlement de zonage (assemblée de consultation)

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que l'assemblée publique de consultation sur la modification au règlement de zonage concernant les centres équestres en zone AK soit fixée au 11 juin prochain à 19h30.

2012-05-54 Embauche d'un nouvel employé

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée dans la Voix de Saint-Didace;

CONSIDÉRANT que cette offre a généré neuf (9) réponses;

CONSIDÉRANT que, suite à l'avis du conseiller juridique de la municipalité, la sélection d'un candidat a été confié à des instances extérieures à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le candidat retenu est M. Éric Amnotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que M. Éric Amnotte soit embauché à titre de préposé aux travaux publics avec une période probatoire d'un (1) an.

2012-05-55 **Mise aux normes des installations sanitaires**

CONSIDÉRANT que la mise aux normes des installations septiques de la municipalité est déjà entamée;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une politique de mise aux normes et souhaite que l'ensemble des municipalités de son territoire appliquent la même politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. Yves Durand, et résolu :

- que la municipalité de Saint-Didace adopte la politique proposée par la MRC et continue ses efforts afin d'en devancer les échéances;
- que copie de la présente résolution et de la politique soient transmises au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

2012-05-56 **Modification au règlement de lotissement (largeur des chemins)**

M. Yves Durand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de lotissement afin de porter la largeur des nouveaux chemins de 12 à 15 mètres. L'assemblée publique de consultation sur ce règlement sera tenue le 11 juin à 19h30.

2012-05-57 **Demande de M. Paul Laporte**

Considérant qu'il y a possibilité d'installer facilement un ponceau à cet endroit, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil ne donne pas suite à la demande de remblayage de fossé présentée par M. Paul Laporte.

2012-05-58 **Demande de l'école secondaire Bermon**

Considérant la valeur du projet, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la municipalité accorde le montant de 500 \$ demandé par l'école secondaire Bermon dans le cadre de son projet « *Éclairons nos esprits* ».

2012-05-59 **Loi sur la mise en valeur des ressources minérales**

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi

n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand et appuyé par M. Jacques Martin :

- **DE DEMANDER** au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Oueltte, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Rapports

Le secrétaire trésorier dépose les rapports suivants :

- suivi du budget
- rapport financier comparatif semestriel
- permis émis au cours du dernier mois
- état du surplus accumulé

2012-05-60 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 157 104 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Fleure Catafard, appuyée par M. Yves Durand, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Didace informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2012-05-61 **Code d'éthique des employés municipaux**

M. André Drouin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement concernant le code d'éthique des employés municipaux.

2012-05-62 **Demande de subvention au député**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que la municipalité demande à M. André Villeneuve, député de Berthier, une subvention de 41 748 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

2012-05-63 **Sécurité au garage municipal**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil accepte la soumission de GC Alarme Sécurité pour l'installation d'un système d'alarme et d'un système de surveillance par caméras pour le garage municipal, le tout pour le montant de 2 588.22 \$, taxes comprises.

2012-05-64 **Comptes**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 123 532.44 \$, soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2012-05-65 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21h30 sur motion de Mme Jocelyne Calvé.